

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 15 décembre 2014** à compter de **19 h**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Donat Serres et à laquelle sont présents: les conseillers et conseillères, messieurs et mesdames Allen Scott, Christian Caron, Laurent Blais, Marie Eve Plante-Hébert, Suzanne Perron, Pierre Vocino, Yves Sénécal et Eve Barrette-Marchand, formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Le directeur général, monsieur Jean Bergeron et la greffière, madame Danielle Simard, sont également présents.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 155, BOULEVARD TASCHEREAU (LOT 1 917 137 DU CADASTRE DU QUÉBEC) (TIM HORTONS)**

La demande a pour objet de rendre conforme l'installation d'une nouvelle enseigne. La dérogation concerne l'installation d'une seconde enseigne sur la façade principale de l'immeuble, selon les éléments suivants, lesquels dérogent aux dispositions des articles 1066 et 1084 du règlement de zonage numéro 1250 :

- installation d'une enseigne posée sur une construction accessoire composée d'une structure métallique surplombant la terrasse et supportée par des colonnes d'une superficie égale ou inférieure à celle existante, d'une superficie de 6,35 mètres carrés, alors que l'installation d'une enseigne est prohibée sur une construction accessoire, qu'une seule enseigne posée sur le mur de façade est autorisée et que sa superficie d'affichage n'excède pas 3,45 mètres carrés.

Monsieur le Maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la municipalité.

**2014-12-455**

**APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**

**ATTENDU** le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 12 décembre 2014 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Sénécal

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les dépenses au montant de 5 894 606,09 \$ pour les activités financières et de 247 286,99 \$ pour les activités d'investissement.

**D'AUTORISER** la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

**ADOPTÉE**

**2014-12-456**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-24**

**ATTENDU** l'avis de motion 2014-23 donné lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2014;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont reçu le règlement au moins deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-24**

---

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250  
AFIN:

- d'ajouter une disposition applicable à un terrain compris dans plus d'une zone;
  - d'ajouter des dispositions particulières applicables à la zone C-302;
  - d'autoriser les projets commerciaux intégrés dans la zone C-302;
  - de modifier la grille des usages et normes de la zone C-302 afin d'autoriser les projets commerciaux intégrés et de permettre l'application des dispositions particulières.
- 

**ADOPTÉE**

**2014-12-457**

**ADOPTION DE LA RÉOLUTION RELATIVE À LA DEMANDE NUMÉRO 2014-065 (PPCMOI) RELATIVE À L'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 740, BOULEVARD TASCHEREAU (ZONE C-613)**

**ATTENDU** qu'un premier projet de résolution (numéro 2014-11-380) a été adopté par le conseil municipal le 3 novembre 2014 concernant la demande numéro 2014-065 (PPCMOI) effectuée en vertu du règlement numéro 1321 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2014;

**ATTENDU** qu'un second projet de résolution (numéro 2014-12-420) concernant ladite demande a été adopté par le conseil municipal à cette même date;

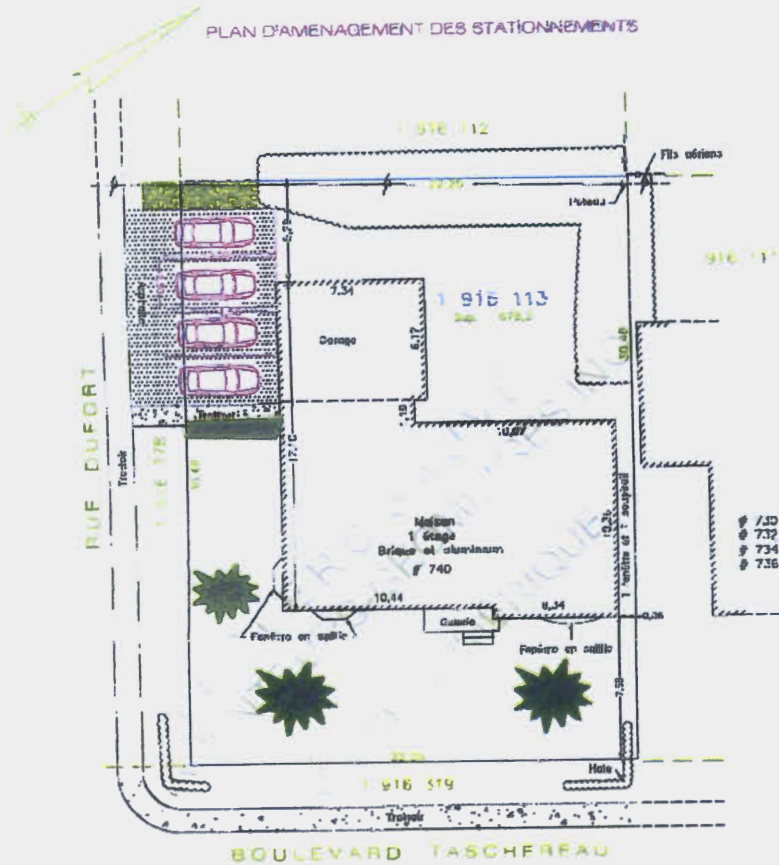
**ATTENDU** qu'un avis public de demande d'approbation référendaire a été publié le 3 décembre 2014;

**ATTENDU** qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées par cette résolution n'a été reçue;

**ATTENDU** l'affichage en cours sur l'emplacement visé par la présente demande;

Plan des stationnements – proposition d'aménagement /situation existante

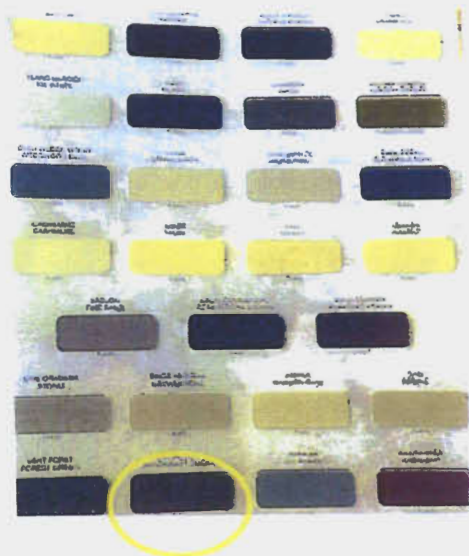
Détails du projet d'occupation de l'immeuble



- ✓ Changement d'usage de l'immeuble (résidentiel / commercial) – soins esthétiques;
- ✓ Absence de conteneurs à déchets sur le terrain – ils sont prévus à l'intérieur du garage existant;
- ✓ Les cases de stationnement ne sont pas implantées de manière à ce que les manœuvres de stationnement se fassent à l'intérieur de l'aire de stationnement;
- ✓ Le nombre de case de stationnement est de 4 au lieu de 6 exigées suite au changement d'usages de l'immeuble – possibilité de stationner 6 véhicules sur rue (Taschereau et Dufort);
- ✓ Absence de clôture qui sépare le terrain commercial de celui résidentiel – haie dense de conifères;
- ✓ Bonification prévue des aménagements extérieurs existants ( plantation dans la cour avant d'un murier pleureur; d'un chêne colonnaire et d'un lilas Japonais - plantation de graminés le long du trottoir, côté stationnement, et plantation d'un écran végétal le long de la limite latérale due terrain, côté stationnement).



*Détails des modifications apportées à l'immeuble*



**Couleur « Vent de fumée »**  
- revêtement d'aluminium existant.



✓ *Modifications apportées à l'extérieur de l'immeuble selon les éléments d'architecture ci-joints.*

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Christian Caron  
**APPUYÉ DE :** madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER**, en vertu du règlement 1321 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution à l'effet d'accorder la demande numéro 2014-065 concernant le projet particulier au 740, boulevard Taschereau (lot 1 916 113 du cadastre du Québec) visant la transformation de l'immeuble résidentiel existant en bureaux professionnels dans le but d'ouvrir un centre de soins esthétiques et ce, malgré les articles 474 à 479, 584 à 600, 603 à 614, 640 et 641 du règlement de zonage numéro 1250, le tout, selon les éléments suivants :

- modification à l'occupation de l'immeuble résidentiel afin d'y autoriser exclusivement l'usage « Salon d'esthétique (6563) » déjà prévu à la classe d'usages « Commerces professionnels et spécialisés (C-3) », dans la zone C-613;
- aménagement des conteneurs à déchets à l'intérieur du garage existant attenant à l'immeuble;
- aménagement des cases de stationnement où les manœuvres seront en partie exécutées à l'extérieur de l'aire de stationnement;
- aménagement sur le terrain de quatre cases de stationnement au lieu de six exigées, suite au changement d'usage de l'immeuble;
- aménagement de cases de stationnement ayant une profondeur de 4,56 mètres au lieu des 5,5 mètres prévus;
- absence de clôture séparant le terrain commercial de celui résidentiel;
- maintien d'une haie dense de conifères entre le terrain commercial et celui résidentiel.

le tout, tel que montré aux documents suivants, joints au présent projet de résolution pour en faire partie intégrante:

- plan d'aménagement des stationnements, préparé par Luc Sauvé, arpenteur-géomètre, daté du 19 septembre 2014, lequel inclut le plan des plantations projetées sur le terrain;
- plan détaillé des travaux de rénovation extérieure, préparé par Josée Claprood, designer, daté du 8 octobre 2014;

et ce, aux conditions suivantes :

- le revêtement en aluminium sur l'ensemble de l'immeuble de même que les portes d'entrée et de garage situées sur le mur latéral gauche, devront être peints de la même couleur « Vent de fumée », que la couleur proposée sur la façade principale donnant sur le boulevard Taschereau;
- le détail de l'enseigne projetée devra faire l'objet d'une analyse telle que prévue dans la procédure applicable à l'approbation de PIIA relatif à l'affichage.

**ADOPTÉE**

**2014-12-458**

**APPROBATION DU BUDGET 2015 DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Laurent Blais  
**APPUYÉ DE :** monsieur Pierre Vocino  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** le budget 2015 soumis par la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, au montant de 5 631 792 \$, la quote-part de la Ville y étant établie à 830 906,39 \$, tel qu'en fait foi l'annexe 1 annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX  
DU BASSIN DE LAPRAIRIE

BUDGET 2015

ANNEXE 1 –  
27 – Oct – 2014

DESCRIPTION	MONTANT	VILLES DE CANDIAC	VILLES DE DELSON	VILLES DE LA PRAIRIE	VILLES DE STE-CATHERINE	VILLES DE ST-CONSTANT	PART MINISTERE	GRAND TOTAL
TAREP évaluation 2014		29.085%	7.835%	24.935%	16.149%	21.996%		100.000%
VILLES TAREP QUOTE-PART	\$3,332,242.08	\$969,188.49	\$261,079.80	\$830,906.39	\$538,111.64	\$732,955.76		
SERVICE DE LA DETTE	\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$0.00
TOTAL VILLES	\$3,332,242	\$969,188	\$261,080	\$830,906	\$538,112	\$732,956	\$0	\$3,332,242
RISTOURNE – surplus 2013 – CHQ	(\$106,880)	(\$33,795)	(\$8,189)	(\$25,534)	(\$16,680)	(\$22,682)		
		31.619%	7.662%	23.891%	15.606%	21.222%		
RISTOURNE – surplus 2014 – CHQ	(\$325,000)	(\$94,883)	(\$25,603)	(\$81,110)	(\$52,406)	(\$70,999)		
estimatif		29.195%	7.878%	24.957%	16.125%	21.846%		
TOTAL VILLES NET	\$2,900,362	\$840,511	\$227,288	\$724,262	\$469,026	\$639,275		
FACTURATION AUX INDUSTRIES	\$2,299,550							\$2,299,550
BUDGET TOTAL								\$5,631,792

NOTE : le pourcentage de la quote-part de chaque municipalité est basée sur la méthode TAREP 2014

NOTE : l'estimation pour l'usine de filtration de Candiack est de \$ 327,045.35 selon TAREP 2014

NOTE : l'estimation pour l'usine de filtration de La Prairie est de \$ 101,633.16 selon TAREP 2014

"Ceci est le document annexé à la résolution  
2014-12-458 pour en faire partie intégrante."

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2014-12-459**

**DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 155, BOULEVARD TASCHEREAU (LOT 1 917 137 DU CADASTRE DU QUÉBEC) (TIM HORTONS)**

**ATTENDU** qu'une demande de dérogation mineure a été présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 155, boulevard Taschereau (lot 1 917 137 du cadastre du Québec);

**ATTENDU** que la demande a pour objet de rendre conforme l'installation d'une nouvelle enseigne. La dérogation concerne l'installation d'une seconde enseigne sur la façade principale de l'immeuble, selon les éléments suivants, lesquels dérogent aux dispositions des articles 1066 et 1084 du règlement de zonage numéro 1250 :

- installation d'une enseigne posée sur une construction accessoire composée d'une structure métallique surplombant la terrasse et supportée par des colonnes d'une superficie égale ou inférieure à celle existante, d'une superficie de 6,35 mètres carrés, alors que l'installation d'une enseigne est prohibée sur une construction accessoire, qu'une seule enseigne posée sur le mur de façade est autorisée et que sa superficie d'affichage n'excède pas 3,45 mètres carrés;

**ATTENDU** la recommandation 2014-106 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 24 novembre 2014;

**ATTENDU** l'assemblée publique tenue ce jour, antérieurement à l'adoption de la présente résolution;

**ATTENDU** qu'aucune question ou commentaire n'a alors été soumis à l'attention du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Sénécal

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2014-12-460**

**DEMANDE DE MODIFICATION - PIIA NUMÉRO 2014-089 CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT D'UN IMMEUBLE COMMERCIAL, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « BOULEVARD TASCHEREAU » - 155 À 175, BOULEVARD TASCHEREAU (ZONE C-120)**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2014-105 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de modification - PIIA numéro 2014-089 (anciennement 2014-043) concernant l'agrandissement de l'immeuble commercial situé au 155 à 175, boulevard Taschereau, aux conditions stipulées dans la recommandation.

**ADOPTÉE**

2014-12-461

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2014-090 CONCERNANT UN PROJET D'AFFICHAGE, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « BOULEVARD TASCHEREAU » - 155, BOULEVARD TASCHEREAU (TIM HORTONS) (ZONE C-120)**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron  
**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2014-107 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2014-090 concernant un projet d'affichage pour l'immeuble situé au 155, boulevard Taschereau (Tim Hortons), à la condition stipulée dans la recommandation.

**ADOPTÉE**

2014-12-462

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2014-080 CONCERNANT L'AJOUT D'UN DEUXIÈME ÉTAGE, ASSUJETTIE À UNE PROCÉDURE DE PIIA - 275, BOULEVARD DE LA MAGDELEINE (ZONE H-216)**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino  
**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Senécal  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2014-108 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2014-080 concernant l'ajout d'un deuxième étage pour l'immeuble situé au 275, boulevard de la Magdeleine.

**ADOPTÉE**

2014-12-463

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2014-064 CONCERNANT UNE RÉNOVATION COMMERCIALE, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « BOULEVARD TASCHEREAU – TRONÇON CHEMIN DE SAINT-JEAN / RUE LONGTIN » - 361-367, BOULEVARD TASCHEREAU (ZONE C-029)**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Laurent Blais  
**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2014-109 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2014-064 concernant une rénovation commerciale pour l'immeuble situé au 361-367, boulevard Taschereau, à la condition stipulée dans la recommandation.

**ADOPTÉE**

2014-12-464

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2014-083 CONCERNANT DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS, ASSUJETTIE À UNE PROCÉDURE DE PIIA « HABITATION MULTIFAMILIALE » - 1030, RUE DE LA COMMUNE (ZONE H-623)**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott  
**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :



**D'APPROUVER** la recommandation 2014-110 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2014-083 concernant des aménagements extérieurs pour l'immeuble situé au 1030, rue de la Commune.

**ADOPTÉE**

**2014-12-465**

**CESSION DE TERRAIN À LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE DANS LE NOUVEAU QUARTIER SYMBOICITÉ LA PRAIRIE (DOMAINE DE LA NATURE)**

**ATTENDU** la demande faite par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

**ATTENDU** le développement domiciliaire futur de plus de 1 000 unités d'habitation dans le nouveau quartier Symbiocité La Prairie (Domaine de la Nature);

**ATTENDU** la disponibilité du terrain situé dans la zone P-328 (numéro de lot 5 221 661 du cadastre du Québec) d'une superficie de 15 840,10 mètres carrés, prévu dans le plan d'urbanisme et pouvant accueillir la construction d'une école primaire;

**ATTENDU** que le terrain mentionné se situe sur le territoire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand  
**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais  
et résolu unanimement :

**QUE** la Ville de La Prairie cède ledit terrain à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries aux fins de construction d'une nouvelle école primaire.

**QUE** ladite cession soit mise en œuvre à la signature d'une entente précisant les modalités et conditions de cette cession.

**ADOPTÉE**

**2014-12-466**

**RECOMMANDATION À LA CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ÉCHANGE D'UN TERRAIN PORTANT LE NUMÉRO DE LOT 2 267 933 DU CADASTRE DU QUÉBEC (CHEMIN LAFRENIÈRE)**

**ATTENDU** que la compagnie 154834 Canada inc., représentée par monsieur Bruno Ferdais, présente à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande pour échanger le terrain boisé (lot 2 267 933 du cadastre du Québec), d'une superficie de 40 711,7 mètres carrés lui appartenant, contre le terrain en culture, que ce dernier cultive (lot 2 267 889 du cadastre du Québec), d'une superficie de 13 225,5 mètres carrés;

**ATTENDU** que l'échange des terrains sera réalisé entre la compagnie 154834 Canada inc. et monsieur Gilles Dubé;

**ATTENDU** qu'une fois échangé, le terrain boisé (lot 2 267 933 du cadastre du Québec) se trouvera limitrophe au terrain appartenant déjà à monsieur Gilles Dubé, où se situe sa résidence principale identifiée par le numéro civique 1695, chemin Lafrenière, et que le terrain cultivé (lot 2 267 889 du cadastre du Québec), à échanger, se trouvera limitrophe à un regroupement de terrains appartenant à la compagnie 154834 Canada inc. et servira à la culture;

**ATTENDU** que lesdits lots sont situés à l'intérieur de la zone A-803, où les usages suivants sont autorisés en vertu du règlement de zonage numéro 1250 : habitation unifamiliale isolée ainsi que certaines activités agricoles;

**ATTENDU** que la demande est conforme à la réglementation de zonage actuellement en vigueur;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yves Senécal  
**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement :

**D'APPUYER** la demande d'autorisation d'échange du terrain portant le numéro de lot 2 267 933 du cadastre du Québec (chemin Lafrenière), appartenant à la compagnie 154834 Canada inc., d'une superficie de 40 711,7 mètres carrés, contre le terrain en culture portant le numéro de lot 2 267 889 du cadastre du Québec, d'une superficie de 13 225,5 mètres carrés et appartenant à monsieur Gilles Dubé mais cultivé par la compagnie 154834 Canada inc., auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, laquelle a été déposée par la compagnie 154834 Canada inc., représentée par monsieur Bruno Ferdaï.

**ADOPTÉE**

**2014-12-467**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE PORTEFEUILLE DES ASSURANCES DE DOMMAGES ET RESPONSABILITÉ MUNICIPALE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2014 AU 30 NOVEMBRE 2015**

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie est membre du regroupement Varennes / Ste-Julie FUS pour ses assurances dommages et responsabilité municipale;

**ATTENDU** que les assurances de dommages et responsabilité municipale venaient à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2014;

**ATTENDU** que le renouvellement 2014-2015 s'est effectué à la suite d'un processus de négociation par l'entremise de la firme René Laporte & associés conseil et gestion des risques en assurances, suivant le mandat confié par les 15 municipalités membres du regroupement Varennes / Ste-Julie FUS, puisqu'un an seulement s'était écoulé depuis le dernier appel d'offres;

**ATTENDU** que les augmentations de prime résultent à la fois de l'augmentation des valeurs assurées et de la hausse générale du coût de la vie;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand  
**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron  
et résolu unanimement :

**QUE** la Ville renouvelle son portefeuille d'assurances de dommages et d'assurances responsabilité municipale du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 30 novembre 2015, par l'intermédiaire de la firme BFL Canada, aux différents assureurs suivants :

<b><u>Assurances</u></b>	<b><u>Assureurs</u></b>	<b><u>Courtier</u></b>
Biens	AIG du Canada	BFL Canada inc.
Bris des machines	AIG du Canada	BFL Canada inc.
Délits	AIG du Canada	BFL Canada inc.
Responsabilité primaire	Lloyd's de Londres	BFL Canada inc.
Responsabilité complémentaire	Lloyd's de Londres	BFL Canada inc.
Responsabilité municipale	Lloyd's de Londres	BFL Canada inc.
Automobile des propriétaires	Intact Assurance	BFL Canada inc.

**D'AUTORISER** le versement de la prime de la Ville, soit 75 605 \$, incluant les taxes, pour le terme du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 30 novembre 2015, au mandataire des assureurs mentionné précédemment, soit à BFL Canada inc.

**QUE** la trésorière soit autorisée à payer à l'Union des municipalités du Québec une somme de 26 241 \$, représentant la quote-part du fonds de garantie collectif de l'assurance des biens, de même qu'une somme de 50 289 \$, représentant la quote-part du fonds de garantie collectif de l'assurance responsabilité civile attribuées à la Ville dans le cadre du regroupement Varennes / Sainte-Julie FUS, soit un montant total de 76 530 \$.

**QUE** l'on autorise la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2014-12-468**

**SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION LOCALE DES RUES 2014**

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie a soumis en septembre dernier au gouvernement provincial une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

**ATTENDU** que le ministre des Transports a confirmé par écrit le 24 novembre 2014 l'octroi d'une subvention au montant de 7 843 \$ visant l'amélioration du boulevard de la Magdeleine, de la place de l'Adage et de la rue des Galets;

**ATTENDU** que les travaux de réfection de ces rues sont terminés et qu'il y a lieu de réclamer le montant de la subvention;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les dépenses pour les travaux exécutés sur le boulevard de la Magdeleine, la place de l'Adage et la rue des Galets pour un montant subventionné de 7 843 \$.

**D'ADRESSER** avec la présente résolution les pièces justificatives conformément aux exigences du ministère des Transports.

**DE CONFIRMER** que les travaux ont été exécutés conformément auxdites dépenses, sur le boulevard de la Magdeleine, la place de l'Adage et la rue des Galets, dont la gestion incombe à la Ville, et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉE**

**2014-12-469**

**EMBAUCHE D'UN RÉGISSEUR CULTUREL AU SERVICE DES LOISIRS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER** madame Nathalie Croteau, à titre de régisseur culturel, selon les conditions suivantes :

Supérieur immédiat	Directeur du Service des loisirs
Date d'entrée en fonction	5 janvier 2015
Conditions de travail	Selon le recueil des conditions de travail des employés cadres ainsi que la politique de rémunération en vigueur

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2014-12-470**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONSENTEMENT RELATIF À LA CESSION DE L'ENSEMBLE DES DROITS, TITRES, INTÉRÊTS ET OBLIGATIONS DE DESSAU ET SES FILIALES EN FAVEUR DE STANTEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la greffière, ou en son absence, le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, le consentement relatif à la cession de l'ensemble des droits, titres, intérêts et obligations de Dessau et ses filiales en faveur de Stantec.

**ADOPTÉE**

**2014-12-471**

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA PAROISSE DE LA NATIVITÉ DE LA SAINTE-VIERGE – CONCERT BÉNÉFICE ANDRÉ GAGNON**

**ATTENDU** que la paroisse de La Nativité de la Sainte-Vierge organise un concert bénéfice, le 10 janvier 2015, à l'église de la Nativité de la Sainte-Vierge;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville soit représentée à cette activité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** les membres du conseil qui le désirent, à assister, au coût unitaire de 83 \$, au concert bénéfice organisé par la paroisse de La Nativité de la Sainte-Vierge, les frais et dépenses qu'ils engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil répondent aux questions posées.

2014-12-472

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**À 19 h 20**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE :** madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
**M. DONAT SERRES, maire**

\_\_\_\_\_  
**Me DANIELLE SIMARD, greffière**

**Ce 15 décembre 2014**

**Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de La Prairie dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2014.**

**Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.**

\_\_\_\_\_  
**Nathalie Guérin, trésorière**